

Une conjoncture favorable pour augmenter son cheptel allaitant

Une tendance à l'extensification ces dernières années

Dans le cadre des exploitations suivies par les réseaux d'élevage viande d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, les évolutions sur plusieurs années d'un groupe constant de près de 50 exploitations ont été étudiées. Depuis 2000, une grande majorité d'entre-elles (61%) ont extensifié leur production : soit par une diminution du cheptel en conservant la même surface fourragère (réduction du nombre de mères, raccourcissement des cycles de production ou arrêt de l'engraissement), soit par un maintien du cheptel mais un agrandissement de la surface fourragère (au détriment des cultures ou à l'occasion d'un agrandissement de la SAU).

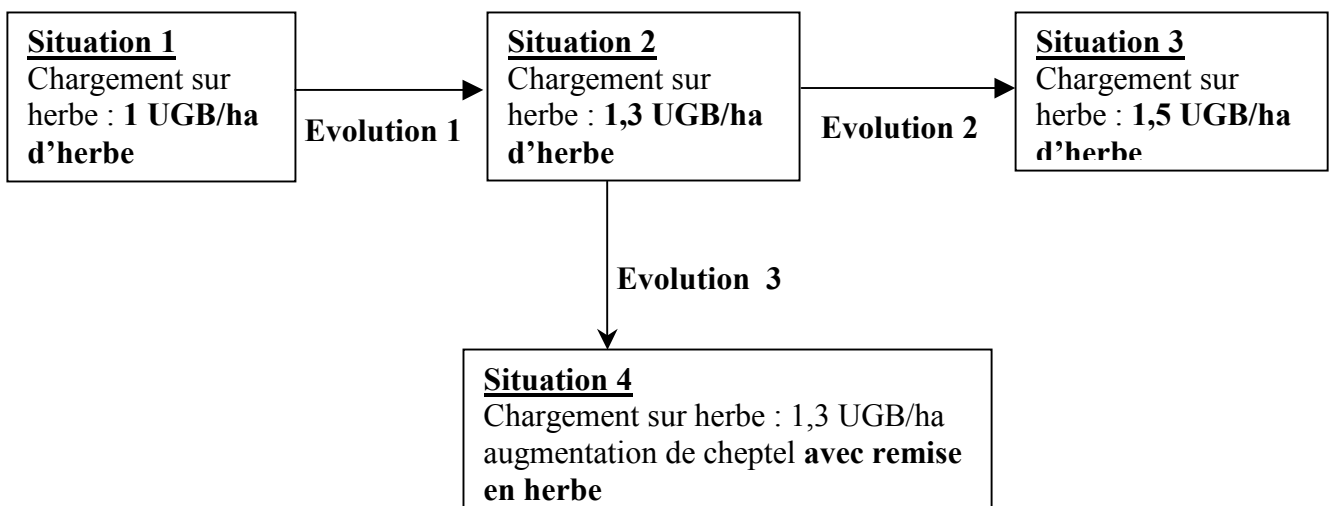
Les raisons de ce mouvement sont bien identifiées et plusieurs se combinent souvent sur une même exploitation. Il s'agit de :

- La part de génisses dans la déclaration PMTVA
- La recherche du complément extensif
- Un engagement dans un CTE ou CAD, ou dans d'autres mesures agri-environnementales
- Et aussi parfois d'une réduction de la main d'œuvre, d'une réorganisation des bâtiments, ou encore d'un besoin de sécurisation du système fourrager...

Mais un rebond possible avec la nouvelle PAC ?

Le marché de la viande actuellement porteur, tout comme la réforme de la PAC (découplage total du complément extensif, part couplée de l'indemnité SCOP ramenée à 25%,...) ou la fin des CTE, pourraient amener les éleveurs à reconsidérer leur niveau de chargement ou l'importance de l'herbe sur leur exploitation. Rappelons toutefois qu'avant d'envisager une modification de son système, il faut s'assurer de sa cohérence initiale et de sa maîtrise technique.

Parmi les différentes évolutions envisageables, nous avons choisi d'étudier **l'impact d'une augmentation du nombre de vaches, sans primes supplémentaires**, dans des élevages « naisseurs stricts » :



Evolution 1 : exploitation relativement extensive au départ (pas ou peu besoin de fertilisation sur les surfaces en herbe pour disposer de stocks fourragers suffisants). Sur la même surface en herbe, elle augmente le nombre d'animaux. L'objectif des 1,3 UGB/ ha d'herbe correspond à la limite de l'autonomie fourragère.

Evolution 2 : exploitation juste autonome (disponibilité en herbe / besoin des animaux) qui intensifie encore sa production. Il lui faut alors recourir à d'autres fourrages pour boucler l'hiver (utilisation de paille, réalisation d'ensilage de maïs, achat de foin,...).

Evolution 3 : exploitation juste autonome qui, pour arriver à élever plus d'animaux, va remettre en herbe pour conserver le même chargement sur les surface en herbe.

	Situation 1	Situation 2	Situation 3	Situation 4
Chargement sur herbe	1	1.3	1.5	1.3
Nb de vaches et génisses mises à la reproduction	24	30	36	41
Génisses de renouvellement	6	8	9	10
Broutards	10	13	15	18
Broutardes	4	5	6	8
SAU	100 ha	100 ha	100 ha	100 ha
STH	30 ha	30 ha	30 ha	30 + 10.5 ha
Cultures de vente	70 ha	70 ha	70 ha	59.5 ha
Variation EBE par rapport		+ 1 400 € (+3%) / à situation 1	+ 700 € (+ 1%) / à situation 2	+ 2 500 € (+ 6%) / à situation 2
Annuité en cas d'agrandissement du bâtiment		870 €	750 €	1 390 €

Situation après découplage, avec les prix 2005

Pour chaque situation, le fonctionnement technique de l'exploitation a été recalé et les résultats économiques vous sont présentés en fonction de l'excédent brut d'exploitation (EBE) c'est-à-dire ce qu'il reste pour rembourser les annuités, prévoir l'autofinancement et les prélèvements privés.

Etant donné que dans les différentes situations, le nombre d'animaux à loger n'est pas le même, nous avons évalué l'annuité correspondant à l'agrandissement de bâtiment en tenant compte d'une subvention de 20% par le plan bâtiment et d'un emprunt sur 12 ans à 4,5%. Attention, l'attribution de la subvention, tout comme son montant, dépendent de règles propres à chaque région. La capitalisation du nouveau cheptel est réalisée par autofinancement. Dans le cas contraire, prévoir des frais financiers en déduction de l'EBE, ce qui peut représenter 360 euros/an sur 5 ans pour 6 vaches et la suite.

Intensifier, dans une certaine limite

Lorsque l'autonomie fourragère de l'exploitation n'est pas remise en cause (Situation 2), il est intéressant de profiter de l'herbe en augmentant le nombre de vaches (1 400 euros d'EBE supplémentaires). En cas d'investissement bâtiment, l'annuité représente 60% du gain d'EBE. Attention, l'intensification doit être accompagnée d'une modifications des pratiques de la gestion de l'herbe, en particulier en ce qui concerne la fertilisation mais aussi le mode de récolte de l'herbe.

Si l'intensification remet en cause l'autonomie fourragère (situation 3), l'intérêt économique est moindre. Dans le cas étudié, le gain d'EBE n'est que de 700 € et couvre à peine l'annuité de l'investissement en bâtiment.

La remise en herbe n'est plus à écarter.

Alors qu'avec les modalités de la précédente PAC, la remise en herbe de SCOP se traduisait par une baisse des revenus, la réforme apporte cette fois plus de libertés : les DPU sont acquis et sont activables par les surfaces remises en herbe. Ainsi, remettre en herbe pour être autonome ou remettre en herbe pour élever plus de vaches est une solution rentable dans notre exemple : + 2 500 euros d'EBE pour 10 ha remis en herbe, ce qui couvre largement les annuités en cas d'investissements.

L'intensification de la conduite d'un cheptel allaitant dans la limite de l'autonomie fourragère ou la remise en herbe de surfaces pour augmenter son cheptel en restant à chargement constant est donc envisageable dans le contexte actuel. Cependant, l'augmentation du nombre de vaches va systématiquement se traduire par plus de travail en particulier du fait du nombre de vêlages plus important. Ce point est très important à étudier et à résoudre si votre objectif est d'atteindre des résultats économiques performants sur votre ferme ou de maintenir une charge de travail acceptable.

L'équipe des réseaux d'élevage Viande,
Florian BOYER
Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle